



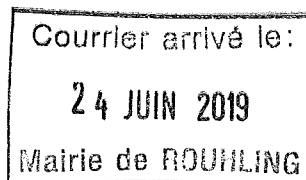
Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PRÉFET DE LA MOSELLE

CABINET DU PREFET  
SERVICE INTERMINISTÉRIEL DE DÉFENSE  
ET DE PROTECTION CIVILE

Affaire suivie par : Mme Anne-Marie CHAPPELLIER

Tél : 03 87 34 87 87  
Fax : 03 87 34 87 84  
Mail : anne-marie.chappellier@moselle.gouv.fr



Mesdames et Messieurs les Maires

Metz, le 24 juin 2019

## TÉLÉCOPIE

Objet : Arrêté du 21 mai 2019 portant reconnaissance de l'état de catastrophes naturelles

1. J'ai l'honneur de vous informer que votre commune,  
par arrêté interministériel du 21 mai 2019 publié au Journal officiel du 22 juin 2019,  
  
a été effectivement reconnue en état de catastrophe naturelle  
- pour les mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse  
et à la réhydratation des sols du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 31 décembre 2018.
2. Vos administrés disposent d'un délai de 10 jours pour contacter leur assureur et engager la procédure d'indemnisation.  
↳ un communiqué de presse sera diffusé ce jour par la Préfecture
3. Notification de cette décision interministérielle et de sa motivation vous sera prochainement adressée par courrier, accompagnée d'une copie de l'arrêté interministériel.

Pour le Préfet,  
Le Chef du SIDPC

Sylvain GENY